

Présentation pass Culture

Pourquoi un pass Culture au collège et au lycée

- 1 – Octroyer de **nouveaux moyens** substantiels pour l'EAC et ainsi viser 100 % des élèves
- 2 – Développer de **nouvelles manières de construire** les actions EAC en appui sur **le partenariat**
- 3 – Donner de la **capacité d'agir aux enseignants** en matière d'EAC
- 4 – Encourager l'**engagement** des élèves dans les projets
- 5 – Permettre une **sensibilisation progressive et accompagnée** de l'élève à la diversité des pratiques artistiques et culturelles en vue de leur **autonomie**
- 6 - Faciliter le **pilotage de l'EAC** par les chefs d'établissement
- 7 – Fédérer les acteurs éducatifs et culturels d'un même **territoire**.
- 8 – Tracer les lignes d'un **parcours EAC cohérent** pour chaque élève
- 9 – Construire une **articulation logique** entre le Pass Culture scolaire et sa version + 18
- 10 – Faciliter **l'égalité d'accès de tous** à la culture

Fonctionnement du pass Culture

Le pass Culture “18 ans”

Mission

- **renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans**

Méthode

- portage par la **SAS pass Culture**, en charge de la mise en œuvre du service depuis juillet 2019
- **expérimentation** pendant deux ans sur 14 départements pour **co-construire** avec les **jeunes**, les **acteurs culturels** et les **relais socio-éducatifs** un produit qui répond le mieux possible à la mission

Généralisation en mai 2021

- **800 000 jeunes** de 18 ans ont désormais accès à un compte crédité de **300€** utilisable pendant **24 mois**
- réservation parmi un large catalogue, proposé par **10 000 acteurs culturels** sur l'ensemble du territoire

Bonjour Célia

Tu as 153,10€ sur ton pass

C'est nouveau



Le Joker
À partir de 12 €



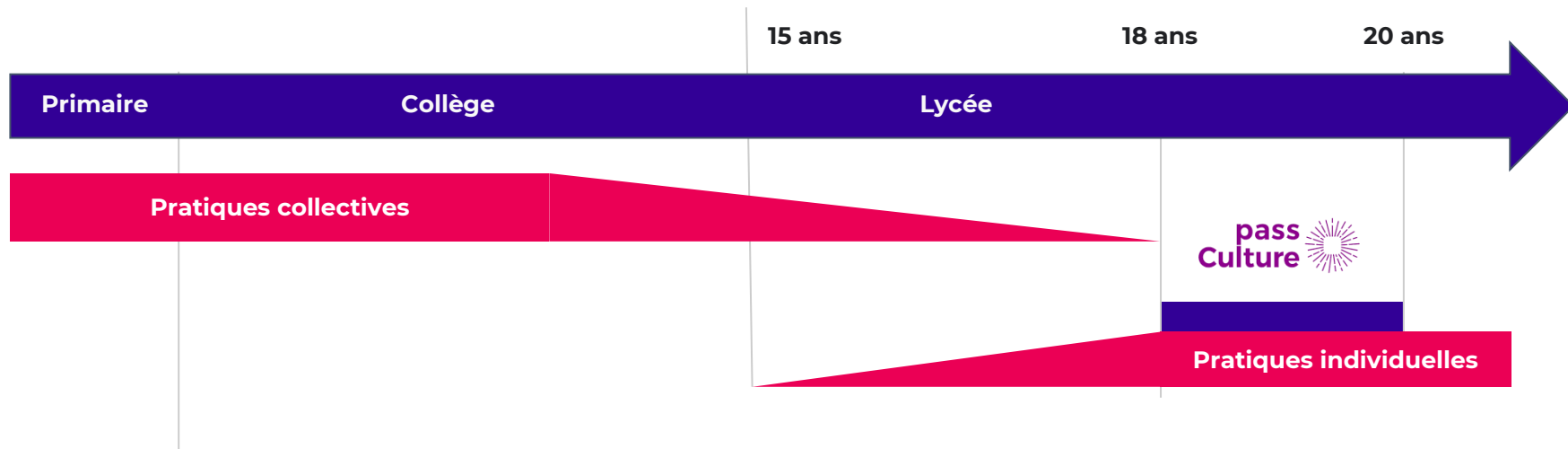
L'amie prodigieuse
8,99€

Prochainement autour de toi



Fonctionnement de la part individuelle

Pourquoi étendre aux moins de 18 ans ?



La part individuelle

Pourquoi ?

- **Accompagner progressivement les jeunes vers les choix individuels et autonomes**

Comment ?

- En permettant à **tous les jeunes de 15, 16 et 17 ans** d'accéder à un crédit à dépenser sur l'application pass Culture
- En **construisant progressivement** des parcours **éditorialisés** et en mettant en place une **continuité avec le parcours EAC**

Quoi ?

- Toutes les catégories éligibles aux 18 ans, en dehors des offres numériques payantes (streaming vidéo ou musical...) et des jeux vidéo

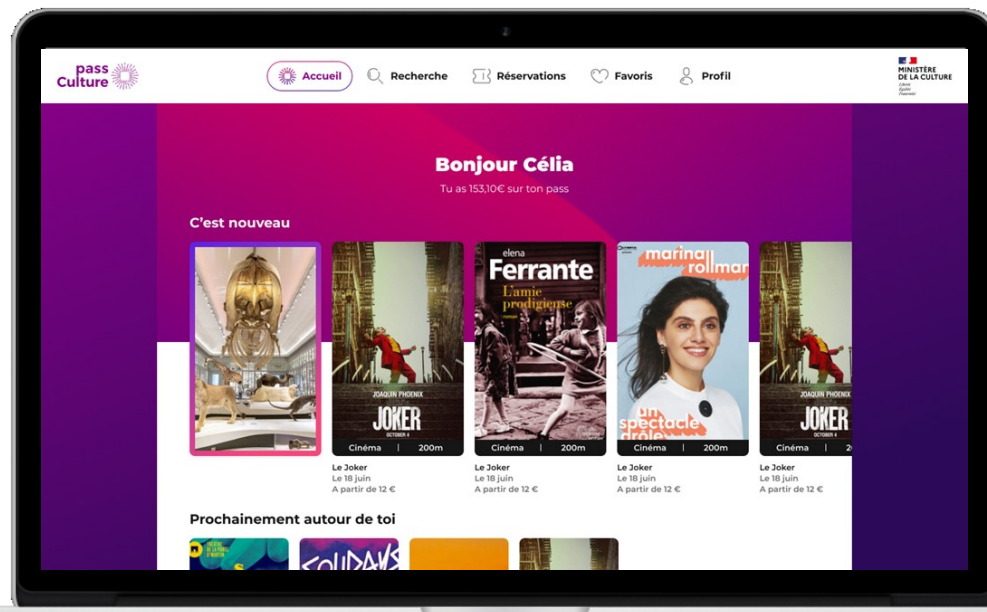
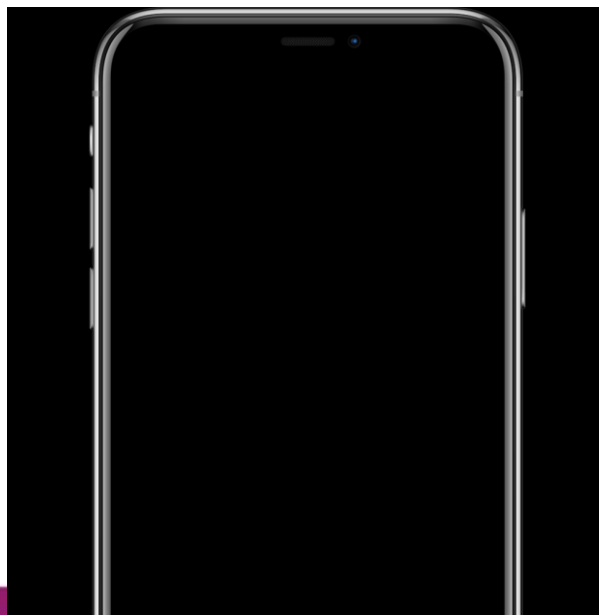
Combien ?

- 17 ans : 30€
- 16 ans : 30€
- 15 ans : 20€

Quand ?

- 17 ans : 10 janvier 2022
- 16 ans : 20 janvier 2022
- 15 ans : 31 janvier 2022

Accès à l'application



Éligibilité à l'octroi de crédit

Les élèves vont télécharger l'application sur leur téléphone portable ou utiliser le site web pass Culture,

Ils ouvrent un compte.

Ils renseignent leurs identifiants **EDUCONNECT** pour débloquer leurs crédits.

< Mon identité



Identification

Tes identifiants EduConnect te sont fournis par ton établissement. Contacte les pour les récupérer.

Connexion avec EduConnect

< Mon identité

 **ÉduConnect** 

 **Élève**

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant [Identifiant oublié? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe [Mot de passe oublié? →](#)

Se connecter

< Identité

Les informations extraites sont-elles correctes ?

Ton prénom
Matthieu

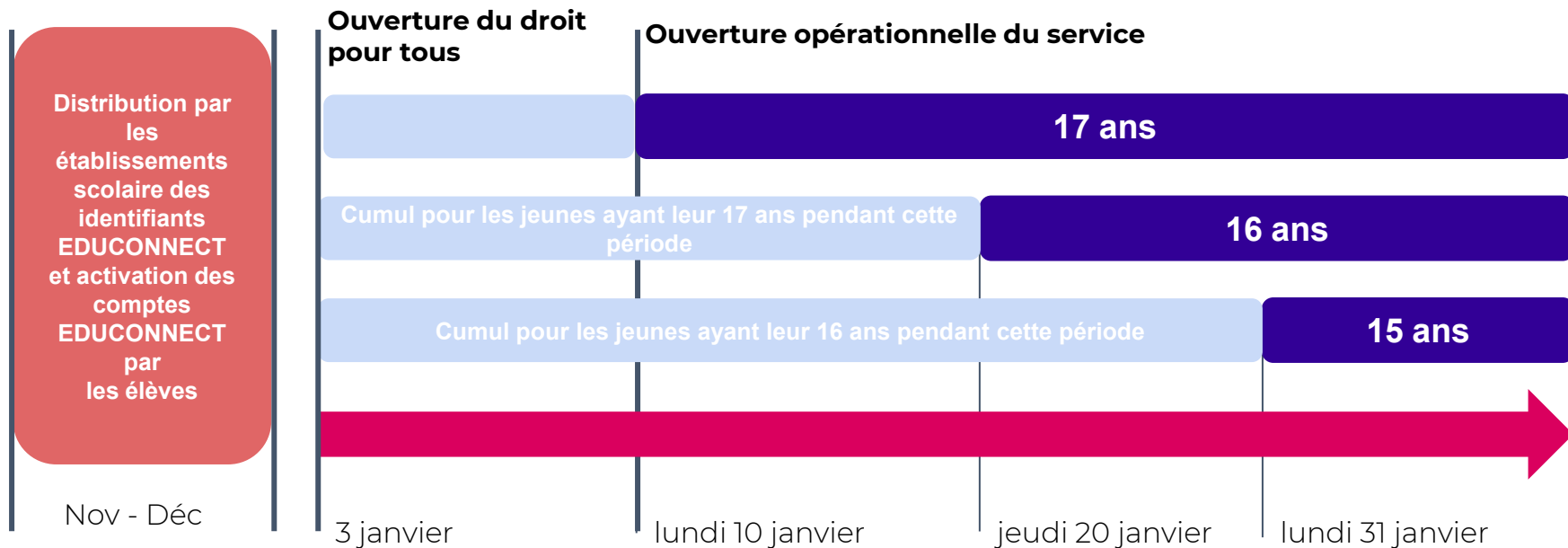
Ton nom de famille
Viera

Ta date de naissance
22/09/2003

Continuer

 Réessayer

Calendrier et Lissage progressif de l'ouverture individuelle



Ex : un jeune ayant eu ses 17 ans le 15 janvier sera crédité de 30€ + 30€. En effet :

- il avait le droit à 30€ pour ces 16 ans qu'il aurait pu demander entre le 10 et le 15 janvier alors que le service ne lui était pas ouvert
- il a le droit à 30€ du fait de ces 17 ans au 15 janvier

EDUCONNECT

**Les chefs d'établissement
distribuent aux élèves
les identifiants EDUCONNECT**

Accès sur l'intranet des chefs d'établissement aux fonctionnalités EDUCONNECT



ARENA -

 Outil de gestion des identités et habilitations

Administration des comptes EDUCONNECT
(ou)

Administration des comptes élèves des élèves

Guide d'utilisation

Lors de l'accès au module d'administration des comptes, une page d'accueil s'affiche.



The screenshot shows the 'EduConnect - Administration des comptes' interface. At the top left is the logo of the 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS'. The main header displays the establishment name '4500000J LP LYC METIER Auguste Rodin'. Below this is a navigation bar with tabs: 'Accueil', 'Élèves', 'Responsables', 'Statistiques', and 'Paramétrage'. A dropdown menu under 'Accueil' shows the option 'Choisir un établissement'. To the right, a user profile section shows 'Nom du Chef d'établissement' and a 'Documentation' link with a refresh icon. Annotations with green boxes and arrows point to specific elements: 'Accès au guide' points to the 'Documentation' link; 'Accès aux comptes des élèves' points to the 'Élèves' tab; 'Accès aux comptes des responsables' points to the 'Responsables' tab; and 'Accès aux paramètres des notifications élèves / responsables' points to the 'Paramétrage' tab.

Les responsables sont les
responsables légaux des
d'élèves
(les parents, etc.)

Les identifiants sont édités et peuvent être distribués

Bonjour Prénom NOM,

L'établissement scolaire XXX met à votre disposition un compte « EduConnect » .

...

Pour activer votre compte, allez à l'adresse internet communiquée par l'établissement scolaire.

Sur la page de connexion EduConnect, renseignez les identifiant et mot de passe ci-dessous.

Compte EduConnect :

Identifiant : P.NOM12

Mot de passe provisoire : VUXBD2F

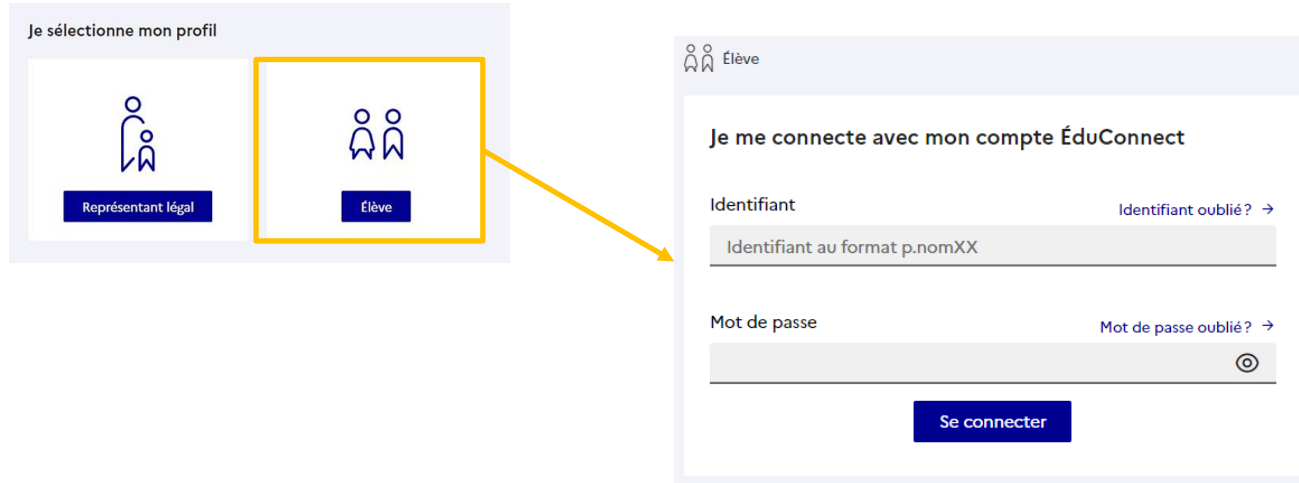
EDUCONNECT

Les élèves activent les comptes EDUCONNECT

**Pour permettre à tous
les élèves d'activer leur
compte, il est conseillé
de faire la manipulation
avec eux en salle
informatique dans
l'établissement.**

L'élève active son compte

Il se connecte à l'adresse indiquée lors de la distribution de ses identifiants.



The diagram illustrates the process of a student activating their account. It starts with a selection screen titled "Je sélectionne mon profil" (I select my profile). This screen has two options: "Représentant légal" (Legal representative) and "Élève" (Student). The "Élève" option is highlighted with a yellow border, and a yellow arrow points from it to a login form. The login form is titled "Je me connecte avec mon compte ÉduConnect" (I connect with my ÉduConnect account). It includes fields for "Identifiant" (Username) and "Mot de passe" (Password). The username field has a placeholder "Identifiant au format p.nomXX" and a link "Identifiant oublié ? →". The password field has a link "Mot de passe oublié ? →" and a toggle icon. A "Se connecter" (Connect) button is at the bottom.

Je sélectionne mon profil

Représentant légal

Élève

Élève

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant [Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe [Mot de passe oublié ? →](#)

Se connecter

Choisir un nouveau mot de passe
C'est une action de sécurisation du compte.

Confirmer son identité avec sa
date de naissance

Possibilité de renseigner une adresse mail

Votre compte a été activé avec succès

Notez votre identifiant ÉduConnect. Vous en aurez besoin pour votre prochaine connexion.

a

Fonctionnement de la part collective

La part collective

Pourquoi faire ?

- La part collective du pass Culture est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par des professeurs (cf. article 4-2 du décret)

Comment ?

- En permettant, via ADAGE, de proposer aux **rédacteurs de projet** de réserver des offres collectives proposées par les acteurs culturels

Quoi ?

- *Dans un premier temps* uniquement des **offres aux montants forfaitaires (sorties ou interventions en classe)**
- *Dans un second temps* et en fonction des retours, le périmètre des offres sera progressivement élargi

Combien ?

- 4^{ème} et 3^{ème} : 25€ par élève (**16,7 euros** au 1^{er} janvier*)
- 2^{nde} : 30€ par élève (**20 euros** au 1^{er} janvier*)
- 1^{ère} et Tale : 20€ par élève (**13,3 euros** au 1^{er} janvier*)

Le **crédit de dépense** est attribué annuellement à l'EPLÉ sur la base de ses effectifs. Il n'y a pas de transfert de fonds.

Quand ?

- début janvier 2022 pour tous les EPLÉ et les établissements de l'enseignement privé sous contrat
- mars 2022 pour les établissements des ministères des Armées, de l'Agriculture et de la Mer.

Le pass Culture part collective

Ce qu'il est

- un plus par rapport aux dispositifs existants : des moyens financiers importants et nouveaux
- un moyen supplémentaire pour atteindre l'objectif de la généralisation et du 100% EAC
- une opportunité d'enrichir et d'initier les projets : les offres pass Culture sont des composantes des projets pédagogiques **construits en partenariat**.

Ce qu'il n'est pas

- un remplacement - il ne se substitue pas aux dispositifs existants (appel à projets ADAGE, dispositifs des collectivités...)
- les offres collectives ne doivent pas être considérées comme simples propositions commerciales. Il appartient aux professeurs d'en apprécier la qualité au regard de leur projet pédagogique.

Nouvelle offre

[Détails de l'offre](#) > [Stock et prix](#) > [Confirmation](#)

Description

Optionnel

Les offres collectives couvrent et combinent spectacles, concerts, ateliers, rencontres, conférences, expositions, visites, etc.

Elles peuvent avoir lieu dans le lieu culturel, dans l'établissement scolaire ou tout autre lieu adapté.

Le contact et le dialogue entre la structure culturelle et l'équipe pédagogique permettent de construire des offres spécifiquement adaptées ou de les faire évoluer pour qu'elles soient spécifiquement adaptées. L'espace de la coconstruction à partir des propositions artistiques/scientifiques des structures doit rester ouvert.

Quelques exemples :

- Un spectacle ou concert (horaire, date, montant forfaitaire de groupe)
- Un spectacle ou visite + transport
- un spectacle + une école du spectateur (préparation en amont, rencontre avec le metteur en scène)
- des ateliers + une petite forme par les élèves dans le lieu culturel
- un parcours de visites thématiques + un cycle de conférences

928/1000

Intervenant

Optionnel

Durée

Optionnel

LLL MM

Les offres peuvent être publiées par la structure culturelle et évoluer grâce au dialogue structure-établissement scolaire.

Les offres peuvent être co-construites par la structure et l'établissement scolaire, puis publiées par la structure.

Le chef d'établissement ou directeur d'établissement est **responsable de la répartition de l'enveloppe allouée** au titre de la part collective du « pass Culture » au sein de son établissement.

Il veille à **favoriser l'égal accès de tous** les élèves d'un même niveau scolaire aux activités artistiques et culturelles.

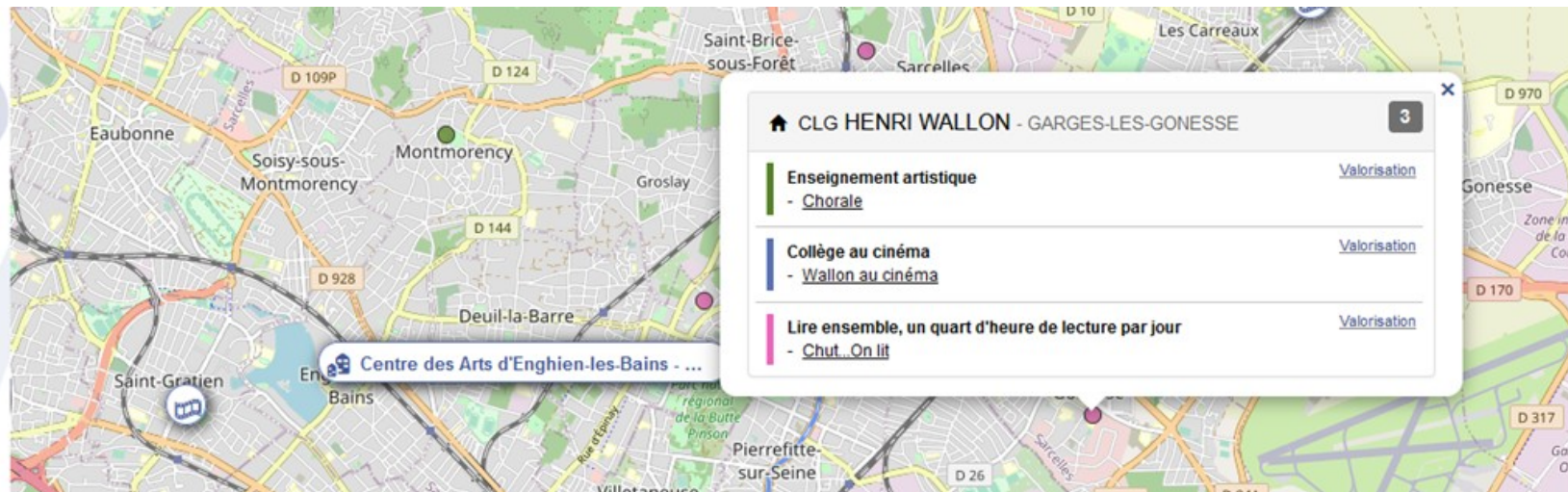
Il **valide les offres** culturelles proposées par les équipes pédagogiques figurant parmi les offres éligibles.

**La part
collective**

**ADAGE :
Unique voie d'accès
à la part collective**

Ce que permet déjà ADAGE

- Consulter l'ensemble des projets EAC réalisés dans l'établissement scolaire et dans l'académie
- Accéder à des ressources pour monter les projets (cartographie de partenaires, contacts, documentation)
- Déposer en ligne un dossier de demande de subvention pour des projets EAC
- Suivre le parcours EAC de chaque élève
- Editer une attestation de parcours EAC pour chaque élève

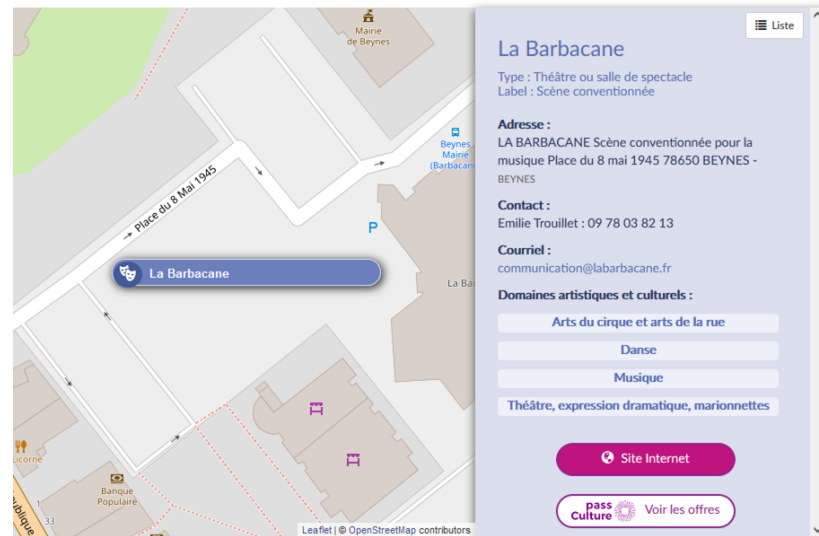


Un atout pour faciliter le dialogue partenarial

Accéder directement aux propositions pass Culture des **lieux culturels de proximité** avec géolocalisation.

Cartographie ADAGE et catalogue pass Culture accessibles à tous les personnels de l'établissement scolaire.

Entrer en contact avec les structures culturelles, notamment les responsables des relations publiques des lieux culturels.



Accompagner les élèves vers leur autonomie culturelle et créer les conditions de leur inscription dans un environnement culturel de proximité.

Un atout pour simplifier les démarches administratives

Gestion du budget pass Culture par le chef d'établissement

⇒ page de suivi pass Culture pour pilotage sur ADAGE



Facilité de mise en œuvre des préreservations
(simple option posée sur l'offre pass Culture)

⇒ préservation en un clic sur ADAGE par le rédacteur de projet ou le chef d'établissement.

Engagement simplifié du budget sur une offre
par le chef d'établissement.

Pas de bon de commande. Crédit de dépense alloué à l'établissement. Pas de trésorerie dans l'établissement.

⇒ **validation en un clic sur ADAGE par le chef d'établissement.**

Paiement automatisé de l'offre une fois celle-ci
réalisée.

Pas de facture.

⇒ mise en paiement automatique par la SAS pass Culture en fonction du calendrier de réalisation de l'offre

Un outil au service du pilotage et des instances

Information au CA **sans nécessité de vote** quand le projet est intégralement financé par pass Culture

⇒ pour faciliter la présentation des actions, extraction pdf de l'ensemble des projets par ADAGE

Le chef d'établissement peut, s'il le souhaite, s'appuyer sur **le conseil pédagogique** pour construire et approuver les projets utilisant le pass culture, à partir du diagnostic ADAGE.

⇒ Recensement ADAGE et outils statistiques et de suivi

	Volet culturel du projet d'établissement 2020-2021
CLG ARIANE- GUYANCOURT - 078	
Labellisation E3D : OUI Bassin : 078F-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	
Chef d'établissement : M. NOM PRENOM 00 00 00 00 00 - ce.XXXXXXXXXX@ac-academie.fr	
Professeurs référents culture : - Mme NOM106032 PRENOM - GESTION MATERIELLE prenom.nom106032@ac-academie.fr - MM NOM502 PRENOM - LETTRES MODERNES prenom.nom502@ac-academie.fr	
Axes du volet culturel : - 1. Assurer la réussite de tous les élèves en adaptant les pratiques, en utilisant les projets pour lutter contre le décrochage. - 2. Construire le citoyen éclairé. Faire du collège un lieu de rencontres, d'ouverture et d'épanouissement.	
Analyse de la situation : L'EAC est très développée au collège Ariane par la proximité des partenaires culturels: la Ferme de Bel Ebat, la salle d'exposition de Guyancourt, les Ecritures contemporaines... Grâce au soutien de la Fondation Carasso et au	

**La part
collective**

**Actions à conduire par les
chefs d'établissement
à partir de novembre 2021**

Formation et information

- Nomination d'un référent culture par collège et par lycée
→ les chefs d'établissement doivent faciliter la formation des référents culture par les DAACS
- Organisation et conduite de sessions d'information en établissement (présentiel recommandé si possible) à destination du corps professoral, de l'ensemble des personnels et des délégués : collégiens, lycéens et délégués de classe.
Le chef d'établissement dispense ces sessions en lien avec le **référent culture**.

Le professeur référent culture

Ce qu'il fait

- Il suit la formation proposée par la DAAC
- Il aide les collègues à saisir les actions, événements, projets et enseignements artistiques dans ADAGE
- Il accompagne le chef d'établissement
- Il peut organiser des temps de travail avec ses collègues selon les habitudes de l'EPL

Ce qu'il ne fait pas

- La communication à destination des équipes pédagogiques est assurée par le CE
- Il ne remplit pas ADAGE à la place de ses collègues
- Il ne valide pas les offres pass Culture de ses collègues et il n'arbitre pas entre plusieurs projets déposés.

La reconnaissance de la mission du référent culture se traduit par le versement d'une rémunération supplémentaire sous forme indemnitaire (IMP) au taux annuel de 625 €, le taux de 1 250 € peut être versé si la charge effective de travail le justifie (circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015)."

Les offres collectives pass Culture ...

... sont l'**opportunité** de créer de nouveaux projets, notamment pour des élèves sans projet.

... vont **enrichir** des projets déjà existants :

- en associant un partenaire culturel
- en associant des groupes-classes supplémentaires
- en proposant une action **complémentaire** de celle déjà financée dans le projet (pratique artistique, rencontre, médiation, etc.). *Attention par ex: si un artiste mène des ateliers avec un groupe, le pass ne peut financer des heures de pratique supplémentaires pour ce même groupe.*

Besoin d'un état des lieux
des projets existants et des projets en gestation ou en préparation

LE RECENSEMENT ADAGE

Le Recensement

Il permet d'afficher de manière exhaustive les projets, actions, évènements et enseignements artistiques d'un établissement scolaire.



Il permet aussi de générer les attestations individuelles du parcours EAC des élèves et le volet culturel du projet d'établissement.

Comment favoriser l'égal accès de tous les élèves d'un même niveau scolaire aux activités artistiques et culturelles ?

Outil statistique ADAGE



CLG AUX QUATRE VENTS - LANMEUR



Enseignements artistiques

[En savoir plus](#)
[Documents d'accompagnement](#)



Projets d'éducation artistique et culturelle

[En savoir plus](#)



Actions et événements culturels

[En savoir plus](#)

 Statistique :  XLS

Catégories d'actions	TOTAL		6EME		5EME		4EME		3EME	
Enseignements artistiques	24	7 %	12	12 %	4	5 %	1	2 %	7	8 %
Projets d'éducation artistique et culturelle	99	26 %	26	26 %	0	0 %	73	77 %	0	0 %
Actions et événements culturels	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
TOUTES CATEGORIES CONFONDUES	122	32 %	38	38 %	4	5 %	73	77 %	7	8 %

Comment identifier des classes prioritaires ?

Suivi des élèves en fonction du nombre de projets dont ils bénéficient (ou pas)

 Suivi des élèves



✕ CLG AUX QUATRE VENTS - LANMEUR

Rechercher un élève

Période :

2021-2022

Niveau de classe :

Tous

Catégorie :

Toutes

Type de dispositif :

Tous

Partenaire culturel :

Tous

Type de partenaire :

Indifférent

Domaine artistique et culturel :

Indifférent

Nombre d'actions :

Aucune

Regroupement : Classe

266

dans 12 classes

Tout déplier

Réactualiser la liste

3A

23

Identifier des offres postées par des structures

- prendre connaissance des offres dans l'onglet ressources ADAGE ;
- identifier les offres adaptées aux classes en fonction des ambitions pédagogiques.

ou

Construire des offres

- contacter une structure de l'annuaire ADAGE ;
- co-construire une offre qui sera publiée par la structure.

Le chef d'établissement doit demander à ses équipes dès novembre de recenser :

- **les projets “existants”**

Il s'agit de tous les projets actés pour l'année 2021-22 (appel à projets ADAGE, dispositifs des collectivités,...).

Souvent ces projets sont déjà financés.

- **les projets à venir sur l'année scolaire 2021 - 2022**

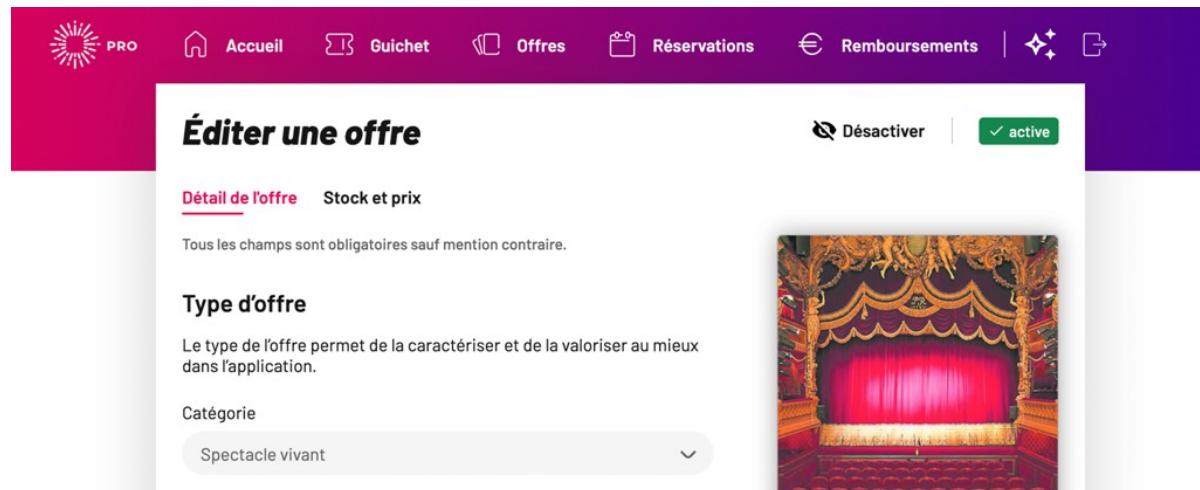
Il s'agit de tous les projets qui pourraient être créés grâce au pass Culture.
La création de ces projets se fait au fil de l'année.

**La part
collective**

**utilisation de la part
collective
à partir de janvier 2022**

Les partenaires Culturels

Ils s'inscrivent sur la plateforme pass Culture et accèdent à une interface professionnelle.



A partir du moteur de la cartographie

Adage
Administration
Recensement
Suivi des projets
Ressources
Mon compte

Partenaires culturels
Documents d'accompagnement
Offres pass Culture
Aide

Rennes

Mode d'affichage :
Liste
Cartographie
Rechercher

Type : Indifférent
Domaine : Indifférent
Label : Indifférent
Commune : Commune d'implantation

CLG CHATEAUBRIAND - SAINT-MALO - 0350044H
Zoomer

+
-

LA NOUVELLE VAGUE
Type : Théâtre ou salle de spectacle
Adresse : rue des Acadiens - SAINT-MALO
Contact : Agathe BERTHET
Courriel : agathe.berthet@lanouvellevague.org
Domaines artistiques et culturels : Musique

pass Culture Voir les offres

Rechercher
et
consulter
les offres
collectives

A partir du
moteur de
recherche



Administration - Recensement - Suivi des projets

Ressources -

Partenaires culturels

Documents d'accompagnement

Offres pass Culture

Aide

Mon compte

PASCE
Admin



Rechercher une offre

Nom de l'offre, du lieu ou de la catégorie (films, visites, conférences, spectacles, cours, musique)

Rechercher



Offre collective EAC – La ferme des animaux

Salle de la bonnette – la queue lez yvelines

Quoi ?
Spectacle, représentation

Et en détails ?
Séance tout public du spectacle LaFerme des Animaux

Quand ?
08/04/2022 20:45, 810,00 €

Où ?
Chemin du Roy
78940
La Queue-les-Yvelines



Offre collective EAC – RESPECT en VOST

La Barbacane

**Sélectionner
les offres
collectives**

Etape 1

**Donner le
profil
« rédacteur
de projet » au
porteur de
projet**

Profils chef d'établissement ou rédacteur de projet

“Rédacteur de projet” :

- le chef d'établissement affecte par ADAGE le profil rédacteur de projet à un personnel de son établissement
- un personnel de l'établissement demande par ADAGE le profil rédacteur de projet

Sélectionner les offres collectives

Etape 2

Chef d'établissement et Rédacteur de projet

Préserver une offre

Paris



Entrée 'Spectacle aux Étoiles' avec conférence 'La Lune... connue et inconnue'

Le Petit Rintintin 33

Quoi ?

Séance de cinéma

Et en détails ?

Une description multi-lignes. Où il est notamment question du nombre d'élèves. Nbr d'élèves max: 50

Quand ?

04/11/2021 00:01, 860,00 €

Préserver

Où ?



Votre préservation a été effectuée avec succès.

Associer les offres à des projets déjà existants ou à de nouveaux projets

Etape 3

Sur chacune des pages enseignement artistique, projet, action ou évènement, il y a un bouton « Ajouter une action pass Culture »

Ajout d'une action pass culture

Action : Sélectionner une action pass Culture

Classes inscrites :

Visite de la mine Gabe Gottes	le 22/11/2021 à 09:40
Clued'au Château	le 19/11/2021 à 09:40
Visitez le Panthéon, Chef d'œuvre de l'architecte Soufflot	le 26/11/2021 à 09:40
Site archéologique : un des plus vieux villages d'Europe (2500 ans avant JC)	le 01/12/2021 à 09:40
Spectacle nocturne Lux Salina	le 12/11/2021 à 09:40
Découverte des métiers du patrimoine: Restaurateur(trice) Décorateur(trice) Dessinateur(se)	

Enregistrer

Actions pass Culture :

Ajouter une action pass Culture

Problème de connexion à pass Culture. - le ???

Consulter les propositions
pass Culture
quel que soit le profil d'utilisateur



Bienvenue dans l'application ADAGE

A pplication D édiée A la Généralisation de l' E ducation artistique et culturelle

Campagnes de saisie

ACA

Appel à projets 2021-2022 ⓘ

Période d'ouverture :

Du 10/05/2021 à 09:00

Au 29/09/2021 à 18:00

ouvert >

Recensement 2021-2022

Période d'ouverture :

Du 01/09/2021 à 00:00

Au 31/08/2022 à 23:59

ouvert >

Etapes EPLE

1. Demande du profil rédacteur de projet
2. (ou 3.) Onglet ressources : Le rédacteur de projet sélectionne une offre à partir de la carto de partenaires ou du moteur de recherche
3. (ou 2.) Recenser : le rédacteur de projet crée un enseignement, un projet EAC, une évènement ou une action culturelle.
4. Recenser : Ajoute les groupes classes en séparant les élèves éligibles et non éligibles.
5. Recenser : Ajouter l'offre pass Culture.

Validation des offres

Page de suivi
et de gestion
des offres
Collectives et
des projets
auxquels elles
sont associées

Etablissement ▾ Recensement ▾ Monter son projet Ressources ▾ Mon compte CHEF D'ÉTABLISSEMENT - CLG FLORA TRISTAN - CARRIERES-SOUS-POISSY COMPTE TEST ▾ DECONNEXION

 Suivi des actions pass Culture 

✕ CLG FLORA TRISTAN - CARRIERES-SOUS-POISSY 2021-2022 Budget prévisionnel : 5 450 €

Suivi budgétaire

Pré-réservé	Réservé	Consummé	Solde prévisionnel ⓘ
260 €	1 160 €	0 €	4 290 €

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Enseignement artistique
- Chorale
TEST3 - le 14/01/2022 à 12:00 Réservé 260 €   ▾

Projet d'éducation artistique et culturelle
- Projet 1
TEST 1 - le 15/12/2021 à 14:00 Réservé 900 €   ▾

Projet d'éducation artistique et culturelle
- test
TEST3 - le 14/01/2022 à 12:00 Pré-réservé 260 €    ▾

Les offres pass
Culture doivent
être associées à
des actions et
projets par les
rédacteurs de
projets.

Réalisation de l'action et paiement de la structure culturelle

Si le projet se déroule dans le calendrier prévu, la mise en paiement de l'offre est automatique.

L'acteur est remboursé à 100% par la SAS pass Culture, une fois l'activité effectuée.

Les offres pass Culture doivent être réalisées avant le 31 août, pas de report de crédit sur l'année suivante.

Bilan

Le chef d'établissement demande à ce que le bilan du projet soit renseigné dans ADAGE. Le bilan est utile :

- à l'équipe pédagogique pour évaluer l'action ;
- au chef d'établissement pour apprécier la dynamique de sa politique EAC et la relation avec les partenaires ;
- à la DAAC pour mesurer les réalisations, la qualité des partenariats engagés et piloter les appels à projets futurs.

Calendriers et Ressources

Calendrier de formation et d'information

Les ressources académiques

- réunions départementales ou interdépartementales pour accompagner les référents culture
- réunions DRAC/SAS PASS pour accompagner les structures culturelles
- accès à des ressources sur le site de la DAAC

pour poser vos questions : **adage@ac-nantes.fr**